L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 1er FEVRIER 1889.

## PETITES ANNONCES.

### DEMANDES.

ON demande—Une cuisinière blanche, Française, pour une petite famille; doit fournir des recommandations. S'adresser No 314 rue St-Charles, coin Clio. 30 janv—3f

UNE dame de la campagne demande une personne sérieuse comme femme de ménage et compagne. Française préférée. Ecrire, avec références, A. M. Box 3246 P. O. 30 jan—2f

### A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de maladie et désirant se retirer des affaires, on vendra un café et pension. S'adresser à la lettre "B." bureau du journal. 31 janv—1sem

### A LOUER.

A LOUER, coin Orléans et Robertson, magasin, résidence au 1er, livraison le 1er février. S'adresser aux frères Fournier, 139 Orléans. 20 janv—2 sem. D. Mar. V.

PEERLESS DYES Les meilleurs. Chez Droguistes.

**No. 23,176.**

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

**Succession de William Seiferth et femme.**

ATTENDU QUE Mme PHILLIPINE WAGNER, résidant à Durkheim, Allemagne, tutrice de ses enfants mineurs, Maria Meta Seiferth, Johanna Seiferth et William Seiferth, s'est adressée à cette cour pour être autorisée à prendre possession des biens appartenant aux dits mineurs et les transporter de l'Etat de la Louisiane à Durkheim, Allemagne.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de produire dans les trente jours qui suivront la première publication de cette annonce, les raisons pour lesquelles la demande du ladite tutrice ne serait pas agréée.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1889.
HUGHES J. LAVERGNE, Député-Greffier.
25 janv—1f p sem ou 30j

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Philip Kromaeugen.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25,828—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente publication, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 jan—23,27—1er fév

**Succession de François Vallette.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,984—Division A—Attendu que Frank Vallette a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu François Vallette, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 janv—23 27—fév 1

**Succession d'Adolphe Emile Schelderker.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Division B, No 25,936.—Les créanciers de la succession ci-dessus sont prévenus de se faire connaître et de présenter un compte de leurs réclamations respectives, ainsi que les titres sur lesquels elles reposent, au bureau de A.-L. Tissot, avocat, No 62, rue Baronne. Les créanciers de la dite succession sont invités à se rendre au même bureau et à acquitter le montant de leur dette.

CHARLOTTE TROUILLY, Veuve de A. E. Schelderker, Administratrice.
31 jan—31—1, 2 fév.

**Succession de Luigi Izzo.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,862—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31 janv—31—5 9 fév

**Succession de Ann Thiel, née Comptin.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,982—Division E—Attendu que Mathilda Thiel, veuve de E. J. Ewett, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Ann Thiel, née Comptin, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 janv—22 27 31

**Succession de Joseph Belsom.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,015—Division D—Attendu que Alix Rixner, veuve de Joseph Belsom, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Belsom, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 janv—26 30—3 fév

## AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—F. F. Fernandez de Trava vs. ses créanciers—No 25,986—Division D.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire, Francis F. Fernandez de Trava, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph Duvigneaud, notaire, à son bureau, No 77 rue Dupré, le LUNDI, 4me jour de février 1889, à 11 heures a. m., aux fins de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
24 janv—3f au 4 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Mardi, le 4me jour de décembre 1888—Présent, l'Honorable Albert Voorhies, juge.—No 25,291—Sur motion de F. J. Rareliu, avocat de la plaignante, et sur production de preuves suffisante et demande de la plaignante:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré contre le défendeur le 27 novembre 1888, soit maintenant et qu'il soit jugement en faveur de la plaignante, Mme Ella L. Hoyle, contre le défendeur, William D. Hoyle, son mari, déclarant une dissolution de la communauté existant entre eux et séparation de propriétés, et pour les frais à la charge du défendeur.

(Signé) A. LESSEPS, Député Greffier.
29 déc—29 jan 15 fév 15

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Joseph H. Wilmuth vs. ses créanciers—No 25,881—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph H. Wilmuth soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Victor L'Peyrot, notaire en cette ville, à son bureau, No 5 rue Carondelet, en cette ville, le jeudi, 14me jour de février 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Emmett D. Craig, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1889.
[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
11 jan—3f au 14 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—

**Aux créanciers de la raison sociale Isaac K. Levy & Son et, Isaac K. Levy et Charles L. Levy, et à toutes autres personnes intéressées, salut.**

No 24,377.—I. K. Levy & Son contre leurs créanciers.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créanciers dans cette affaire au bureau de W. M. Gurley, notaire, le 7 février 1889, à 11 heures du matin, No 42 rue du Camp.

Par ordre des Hon. F. A. MONROE, N. H. RIGHTOR, ALBERT VOORHIES, T. C. W. ELLIS et F. D. KING, juges de la dite Cour.

Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1889.
JAS. D. RANKIN, député greffier.
5 jan—4f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Fred. V. Clerc vs. ses créanciers—No 25,844—Division "D"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés de Frederick V. Clerc, soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. H. Downing, Esq., notaire en cette ville, No 29 rue du Camp, le LUNDI, 11e jour de février 1889, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes matières qui pourront leur être soumises, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Charles R. Kerr, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1889.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
8 janv—3f au 11 fév.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Joseph Cristina vs. ses créanciers—No 25,891—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph (Giuseppe) Cristina soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Hirchner, notaire, le 14ème jour de février 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur la pétition, concernant cette affaire, faite par l'insolvable pour l'acceptation de la cession de ses biens, pour nommer un syndic et de libérer de ses dettes, et voter sur toutes affaires qui pourraient être présentées devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues, et que W. O. Hart, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
12 jan—3f au 14 fév


# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

## PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

**Les grands tirages extraordinaires** ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne les tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel, —A— L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 12 FEVRIER 1889

# GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun: Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

**LISTE DES LOTS:**

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $300,000, soit | $300,000 |
| 1 Lot de | 100,000 | 100,000 |
| 1 Lot de | 50,000 | 50,000 |
| 1 Lot de | 25,000 | 25,000 |
| 2 Lots de | 10,000 | 20,000 |
| 5 Lots de | 5,000 | 25,000 |
| 25 Lots de | 1,000 | 25,000 |
| 100 Lots de | 500 | 50,000 |
| 200 Lots de | 300 | 60,000 |
| 500 Lots de | 200 | 100,000 |

**PRIX D'APPROXIMATION:**

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots de | $500, soit | $50,000 |
| 100 Lots de | $300 | 30,000 |
| 100 Lots de | $200 | 20,000 |

**PRIX TERMINAUX.**

| | | |
|---|---|---|
| 999 Lots de $100, soit | | $99,900 |
| 999 Lots de $100 | | 99,900 |

3,134 Lots se montant à... $1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein. Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à nos frais]. S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Rappelez-vous qu'un Dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet où il en entre, nom à un prix moindre est contrefait, sans valeur.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.


## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente du contenu, installations, etc., et les marchandises d'une confiserie.**

**Fred V. Clerc vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,844—En vertu d'un ordre de vente, daté 30 janvier 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI 4 février 1889, à 2 heures p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local coin des rues Magazine et Joséphine. Un lot d'étagères, comptoirs, vitrines, installations de gaz, glacière. Aussi un assortiment de candis, bonbons et marchandises d'une confiserie conformément à un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans et syndic provisoire dans l'affaire ci-dessus
1 fév—1 2 3 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession d'Edward S. Wurzburger.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,037—En vertu d'un ordre de vente daté le 27 décembre 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet No 818, borné par les rues Murat, Gasquet, Olympia et Canal, d'après une esquisse faite par Arthur de Armas, voyer, datée 29 décembre 1874, et enregistrée au bureau du Shérif Civil, et mesurant, en mesure américaine, d'après la dite esquisse, comme suit: Commençant à une distance de 47 pieds 11 pouces et 2 lignes de l'encoignure des rues Murat et Gasquet—la dite portion de terre a une façade de 131 pieds 9 pouces sur la rue Murat, et commençant à une distance de 93 pieds 2 pouces et 2 lignes du coin des rues Murat et Gasquet; la dite portion de terre a une façade de 26 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la rue Gasquet—la profondeur de la dite portion de terre étant de 180 pieds 8 pouces et 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Murat, et la profondeur sur la ligne parallèle à la rue Gasquet étant 120 pieds; la mesure sur la ligne oblique courant de la rue Murat à la rue Gasquet étant de 109 pieds 8 pouces et 5 lignes; le tout subdivisé en cinq lots désignés par les Nos 10, 11, 12, 13 et 14.

2° Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, située dans l'îlet numéro 508, borné par les rues St-Louis, Scott, Conti et Cortez, dans le deuxième district de cette ville, formant l'encoignure des rues St-Louis et Scott et mesurant, conformément au dit plan fait par Arthur de Armas, député-voyer de ville, en date du 2 juin 1888 et déposé au bureau du shérif civil, deux cent trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue St-Louis, cent quarante-trois pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Scott, et dans le fond deux cent soixante-onze pieds huit pouces et une ligne sur une ligne oblique et conformément au dit plan et subdivisé en cinq lots de divers mesurements irréguliers.

Conditions—Pour chacune des propriétés un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste ou en crédit de un, deux et trois ans en billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque sur la propriété particulière pour laquelle les dits billets ont été donnés avec les clauses usuelles de garanties de non aliénation et cinq pour cent d'honoraires d'avocat que les actes de ventes doivent contenir et les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues pour l'année 1888, en sus du prix du montant de leurs enchères sur chacune des dites propriétés.

CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
2 janv—2 9 16 23 30—2 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**VENTE D'UNE ACTION.**

**Victor Letorey vs. Edwin Deblieux.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 25,052.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certificat d'action No 9 de deux mille vingt-cinq piastres du fonds-capital du Crescent City Seltz and Mineral Waters Manufactory, au nom d'Edwin Deblieux, daté Nouvelle-Orléans, le 20 février 1877, et signé par J. Pablo, comme président, et G. Bonnafon, comme secrétaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 jan—29 fév 2 6 9

ETAT DE LA LOUISIANE — PAROISSE DE JEFFERSON.

**R. H. Marr, Jr., vs Tom Hardeman & Co.**

No 798 du dossier de l'Honorable 26me Cour de District judiciaire de la paroisse de Jefferson, de l'Etat de la Louisiane.

EN VERTU et conformément à un ordre de vente à moi adressé par l'Hon. Emile Rost, juge de la 26me Cour de District judiciaire, en date du 28me jour de janvier 1889, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 2 février 1889, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain radeau de chêne blanc consistant à peu près de cent soixante-onze arbres, comme il se trouve maintenant dans le fleuve Mississipi entre le Canal Harvey et le village de Gretna, paroisse de Jefferson.

Conditions—Comptant sur les lieux.
O. V. WAGGNER,
Shérif de la Paroisse de Jefferson.
29 janv—5f

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente, par le Shérif Civil, d'une propriété de valeur améliorée, et de machines de prix, etc. Dans l'affaire de:**

**Simon Hernsheim vs. Atlas Steam Cordage Company.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,629.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et la Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, circonstances, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters (anciennement New Levee) Fulton, Lafayette et Girod, et désignés comme lots numéros treize, quatorze et quinze, sur un plan dressé par Hugh Grant, voyer, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville. Lesquels dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir: le lot treize mesure vingt-quatre pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement New Levee), vingt-quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent dix-neuf pieds deux pouces et deux lignes sur la ligne qui la divise du lot numéro douze et cent dix-neuf pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro quatorze. Le lot numéro quatorze mesure vingt-quatre pieds deux pouces et vingt-quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Fulton, vingt-quatre pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement New Levee) sur une profondeur de cent dix-neuf pieds onze pouces et deux lignes sur le côté de la ligne qui le divise du lot numéro treize, et cent dix-neuf pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro quinze. Le lot numéro quinze forme l'encoignure des rues Girod et Peters et aussi l'encoignure Girod et Fulton.

2° Aussi les machines, bouilloires, arbres de couche, poulies et tout ce qui s'applique à la dite machine, installations, accessoires, outils, marchandises, meubles et autres propriétés et effets mobiliers, etc., etc., que peut contenir le dit local ci-dessus et qui appartient aux dits défendeurs, le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 jan—23 30—fév 6 13 20 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente du contenu, installations, etc. de deux salons de soda; aussi un cheval et wagon.**

**Hugh McClosky vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,987—En vertu d'un ordre de vente daté du 22 janvier 1889 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 4 février 1889, aux heures ci-dessous désignées, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° A 10 heures a. m., au local No 83 rue St-Charles, un lot d'installations de magasin, meubles, comptoirs, vitrines, miroirs, tables, installations pour soda, vaisselles, verreries, four, etc., conformément à un inventaire. Aussi le même jour et emplacement: un cheval et wagon.

2° A midi, au local No 101 rue Canal, un lot d'installations de magasin, meubles, comptoirs, vitrines, miroirs, tables, installations de soda, vaisselles, verreries, four, etc., conformément à un inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 janv—23 26 30—4 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

**R. J. Brunning vs Peter Kiernan.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 17,505—En vertu d'un writ de fieri facias contre le Daily News Publishing Company, garnishees, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 11 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le terme non expiré du bail du local No 139 rue Poydras, le dit bail étant pour le terme d'un an, commençant le 1er jour de septembre 1888 et expirant le 31me jour d'août 1889 pour un loyer annuel de quatre cent quatre-vingt dollars divisés en douze versements de quarante dollars chacun, payable le premier jour de chaque mois, conformément à un acte sous signature privée de Jas. E. Pendergast à Peter Kiernan, comme président, et le droit d'occupation conformément au dit bail.

2° Et tous les droits titres et intérêts du Daily News Publishing Company et dans une fonte de caractères brevier, réclamée par le dit Daily News Publishing Company dans l'affaire contre W. A. Kernaghan, No [illegible],959 du Dossier de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 janv—30—fév 4 11

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR JAS P. GUINAULT.

**Propriété faisant face au Canal Verret.**

**Succession de Henry Tallband.**

Cour Civile de District—Dossier No 25,390.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 mars 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1889, les propriétés suivantes, savoir—

Huit portions de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées derrière Alger dans le 5ème district, faisant face au Canal Verret et s'étendant jusqu'au Bayou Barataria, désignées par les Nos 29, 29 bis, 30, 30 bis, 31, 32, 33 et 34.

La portion No 29 mesure 503 pieds de face au Canal Verret, 1110 pieds sur la ligne parallèle au Southern Pacific Railroad sur 660 pieds de largeur une ligne et 900 pieds sur l'autre.

La portion No 29 bis mesure 1830 pieds de face au canal Verret, 1223 pieds sur une ligne parallèle au Southern Pacific Rail Road, sur 670 pieds de large sur une ligne et 930 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 30 mesure 2872 pieds de face au canal Verret, 3047 pieds sur la ligne du fond, 670 pieds de large sur la ligne contiguë à la portion No 29 bis et 448 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 30 bis mesure 5900 pieds de face au canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 448 pieds sur la ligne attenante à la portion No 30 et 538 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 31 mesure 4800 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 538 pieds sur la ligne attenante à la portion No 30 bis et 620 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 32 mesure 4762 pieds de face au canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 620 pieds sur la ligne attenante à la portion No 31 et 716 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 33 mesure 3800 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 716 pieds sur la ligne contiguë à la portion No 32, et 1368 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 34 mesure 2276 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 1368 pieds sur la ligne contiguë à la portion No 33, et 1700 pieds sur la ligne opposée et faisant face au Bayou Barataria. Le tout plus ou moins. La propriété ci-dessus décrite sera vendue en bloc.

Le plan sera exhibé à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Oct. de Armas, notaire.
20 jan—29 fév 2 9 16 23 mars 2

### PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de syndic.**

**Un bon cheval, brûloirs à café, fontaines, grande théière ornementée.**

Dans l'affaire de Louis R. Shanks vs ses créanciers.

No 25,503—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur, bureau No 176 rue Commune—VENDREDI, 8 février 1889, à 11 heures a. m., sur les lieux à l'encoignure des rues Ursulines et Dorgenois, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, daté 21 janvier 1889 et rendu dans l'affaire ci-dessus:

Un bon cheval, deux brûloirs à café, théière et deux fontaines.

Conditions—Comptant sur les lieux.
24 janv—24 25 26—2 8 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

**Magnifique Magasin et Résidence A deux étages bien situés. Coin des rues Ursulines et Dorgenois.**

Nouvellement bâtis et d'un beau style.

—Aussi—

**Le grand lot et de choix pour bâtir y est contigu.**

Dans l'affaire de

**Louis R. Shanks vs ses créanciers.**

No. —— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—George G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI 23 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", daté 17 janvier 1889 et rendu dans l'affaire ci-dessus.

1° **L'emplacement commercial, commode et attrayant, et résidence,** coin sud-ouest des rues Ursulines et Dorgenois, décrit comme suit, à savoir: Un morceau ou portion de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 342, borné par les rues Dorgenois, Broad, St. Philippe et Ursulines, composé de tout le lot No 21, et d'une partie du lot No 22, mesurant, en mesure américaine, 31 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue des Ursulines, sur 132 pieds et 3 lignes de profondeur et face à la rue Dorgenois; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une bâtisse en brique nouvellement bâtie en bois à deux étages, avec un grand magasin bien disposé avec hangar devant au rez-de-chaussée et de beaux appartements à coucher bien aérés et galerie ornée au-dessus, cuisine et chambres à domestiques, hangars et dépendances, citernes doubles, etc. Située à la jonction de deux des rues les plus larges et les mieux améliorées dans cette section attrayante de la ville et avec une double ligne de chars urbains allant au marché français et le centre des affaires. Ces offres sont une excellente occasion ou comme placement sûr ou pour une grocerie faire de l'argent, ou une pharmacie ou tout autre département dans le commerce en détail.

2° **Le grand et profond lot pour bâtir** qui est adjacent à la propriété ci-dessus, décrit comme suit: Un morceau ou portion de terre situé dans le même district et le dit îlet qui a été mentionné ci-dessus, étant le tout du lot No 20 et partie du lot No 22, mesurant plus ou moins en mesure américaine, 31 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Ursulines sur 132 pieds et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en hangars, etc. Le terrain est très élevé, et le voisinage immédiat est construit d'une architecture du style moderne. Une excellente chance pour ceux qui cherchent un site pour une demeure avec un entourage tranquille et agréable.

**Conditions.**—Un tiers comptant; la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les autres clauses de garantie usuelles, 10 pour cent comptant déposé au moment de la vente.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire public aux frais de l'acquéreur.
19 janv—19, 26—2, 9, 16, 23 fév.

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**F. Fisher & Sons vs. Henry Heuchert, Jr.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,685—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement la ville de Carrollton, dans l'îlet "7 A B" sur le vieux plan de Carrollton, maintenant îlet Cinquante et un sur un nouveau plan du Septième District, borné par l'avenue Carrollton et les rues Short, Levee et First (maintenant St-Charles), et le dit lot est désigné par le numéro 16 et forme le coin des rues Short et St-Charles sur un plan fait par B. Buisson, voyer, le 4 novembre 1840, déposé à l'étude de Charles Boudousquie, ancien notaire, et mesure cinquante-trois pieds neuf pouces de face à la rue St-Charles sur une profondeur et face à la rue Short de cent vingt huit pieds. Conformément à un plan déposé à l'étude de Charles E. Fourtier, ancien notaire. Ensemble avec toutes les améliorations sur la dite propriété et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 jan—2, 9, 16, 23, 30—2 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente du contenu et installations, etc., du "Southern Laundry", aussi un cheval et wagon.**

**Conway & Carter vs leurs créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,318—En vertu d'un ordre de vente, daté du 25 janvier 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux et après désignés, le SAMEDI, 9 février 1889, à 10 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local Nos 138 et 140 rue Julia, le contenu du dit local connu sous le nom de "Southern Laundry" comprenant une machine et bouilloires, une machine pour cols et manchettes, une machine pour chemises et fer à repasser pour bandes, une forme pour cols, machine à laver, O. N., un lot de tréteaux, tuyaux, arbres de couche, courroies, poulies, tuyaux, fers, chauffoirs, paniers, etc., et divers autres articles relatifs à la buanderie, conformément à l'inventaire enregistré.

Aussi, un cheval, un wagon et harnais.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
26 janv—26, 29—5, 9 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Mme Eleanore M. Gohre vs Henry Gohre, son mari.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,401—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 16 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres, intérêts et réclamations, de quelque nature que ce soit, provenant de la communauté de biens et acquêts, ou autrement, appartenant au défendeur, sur tous les biens, meubles et immeubles, appartenant à la communauté de biens et acquêts existant entre les dites parties, demanderesse et défendeur, et plus particulièrement sur un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et tout ce qui en dépend, désigné par le No sept de l'îlot No neuf, qui est borné par les rues Enghien, Remparts, Port et Bourgogne, dans le Troisième District de cette ville. Le dit lot mesure, au pied américain, vingt-neuf pieds de face à la rue Bourgogne, sur cent pieds de profondeur, conformément au plan fait par Joseph Pilié, en date du 9 février 1835, et déposé en l'étude de feu Félix de Armas, notaire, par acte de dépôt en date du 31 mars 1836.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 janv—14, 21, 28—fév 4, 11, 16.

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR SPEAR & ESCOFFIER.

# Propriétés de valeur améliorées,

**Dans le Premier District.**

**No 292 rue Gravier entre St-Pierre et St-Paul.**

**Nos 106 et 108 rue Howard entre Perdido et Gravier.**

**Coin des rues Dryades et Lafayette.**

**No 238 rue Nouvelle-Levée entre South Market et Delord.**

**Succession de Jean Ferrau.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 25,512.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, datés respectivement janvier 21, 1889 et janvier 23, 1889, pour compte de la succession susdite, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Gravier, Perdido, St Pierre et St Paul,** étant le lot qui suit le coin des rues Gravier et St Paul, désigné par le numéro Deux, sur un plan annexé comme référence à un acte passé pardevant T. Guyol, notaire, le 20 mai 1853, le dit lot ayant 17 pieds, 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Gravier, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot et autres sont formés de trois lots qui ont été achetés de la Banque des Citoyens de la Louisiane d'après un acte passé pardevant Charles Boudousquié, alors notaire en cette ville, le 19me jour de juin 1849.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, ayant deux chambres au rez-de-chaussée et deux chambres à l'étage supérieur, cuisine en briques à deux étages avec quatre chambres, citerne, hydrant, escalier en granit, lieux d'aisance aux deux étages et galerie devant aux deux étages, etc., connue par le numéro municipal 292 rue Gravier. Achetée par le défunt de Alexandre Bonneval, le 30 juillet 1864, d'après un acte passé pardevant Ad. Boudousquié, notaire.

2° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Gravier, Gironde** (maintenant Howard), **Perdido et Freret,** désigné par le numéro dix-neuf, sur une esquisse faite par A. D'Hémécourt, voyer, le 11 juillet 1866, et annexé à un acte passé le 16me jour du même mois, devant A. Hero, jr., notaire en cette ville, le dit lot de terre mesure, d'après la dite esquisse, 26 pieds 7 pouces de face à la rue **Gironde** ou Howard sur 98 pieds 0 pouces et 6 lignes de profondeur, et 26 pieds 6 pouces et 3 lignes de large sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages et une cuisine à deux étages, ayant quelque huit chambres et cabinet dans la bâtisse principale, quatre chambres dans la cuisine, citerne, lieux d'aisance, hangar pour laver, galerie devant, etc., et porte les Nos municipaux 106 et 108 rue **Gironde ou Howard.** Acheté par le défunt de Jean Baptiste Poupèso, d'après un acte passé pardevant Amédée Ducatel, notaire, 1er avril 1867, enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 92, folio 351.

3° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges y appartenant, situé, étant et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Dryades** (anciennement Philippa), **Girod, Rampart** (anciennement Cirque) et **Lafayette,** et lequel lot est désigné par le numéro un et mesure, en mesure américaine, 30 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Dryades, sur une profondeur et façade à la rue **Lafayette,** de 73 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles, étant partie d'un grand lot de terre désigné par le numéro un sur un plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer de la ville, daté le 16 avril 1832, et annexé à un acte passé pardevant T. Lewis, notaire, le 13 avril de la même année. Les améliorations comprennent un double corps de logis à un étage avec quelque quatre chambres, cuisine en bois à deux étages avec quatre chambres, deux citernes, lieux d'aisance, etc.

4° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé, se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, South Market et Delord,** désigné par le numéro trois sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté 8 décembre 1855, et déposé au bureau de E. Bouny, notaire en cette ville, lequel dit lot mesure 24 pieds de face à la rue **Nouvelle Levée** sur une profondeur de 65 pieds, 10 pouces sur la ligne vers la rue **South Market,** 72 pieds 4 pouces sur l'autre ligne de côté et 23 pieds 2 pouces de large sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, connue par le numéro municipal 238 rue **Nouvelle Levée,** avec quatre chambres; une bâtisse à deux étages attenante à la maison principale, avec deux chambres, hydrant, etc. Achetée par le défunt de D. Defrichon, d'après un acte passé devant Amédée Ducatel, notaire, 6 mai 1882, enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 117, folio 314.

**Termes et conditions.**—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et à un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur. L'acquéreur fournira son billet ou ses billets datés du jour de l'adjudication pour la partie à crédit de la vente; le paiement du dit billet ou des billets sera garanti par lien et privilège du vendeur sur la propriété, et le dit billet portera intérêt à raison de huit pour cent par an du jour de l'adjudication. La propriété sera tenue assurée pour le montant de la vente à crédit, et la police transférée au détenteur ou détenteurs du dit billet ou billets. L'acte de vente et lien et privilège du vendeur renfermera le pacte de "non aliénation", et confession de jugement et frais d'avocat, au taux de cinq pour cent en cas de procédures judiciaires pour forcer le paiement du dit billet ou billets dans le dit acte, et le dit acte contiendra toutes autres clauses de sécurité usuelles. Les taxes d'Etat et de ville de 1889 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication. L'acquéreur déposera dix pour cent de l'adjudication avec l'encanteur pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs.
26 janv—26—fév 2 9 16 23—mars 2

### PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Emplacement de choix,**

Dans la partie inférieure du Sixième District, sur la ligne du chemin de fer de la rue Prytanée.

**Succession de John Pfeifer.**

Nos 29,151 et 25,850 consolidés—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau, No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 23 février 1889, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, il sera vendu, aux enchères publiques, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 15 janvier 1889, et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain morceau de terre, avec les améliorations et tous les droits, voies et avantages y appartenant, situé dans le faubourg Delachaise, Sixième District de cette ville, et désigné comme l'îlet No 37, lequel est borné par les rues Antonine ou Antonine, Pitt, Amélie, et Prytanée (maintenant Colisée), et mesure d'après un plan de H. Mollhausen et au bureau de A. Hero, notaire, le 21 septembre 1864) ayant environ 214 pieds 6 pouces et 6 lignes face à la rue Amélie, environ 82 pieds 1 pouce et 7 lignes face à la rue Plaque, ponces et 4 lignes face à la rue Antonine, environ 64 pieds de profondeur, et a été acquis par le dit John Pfeifer par achat de R. Pochelu par acte pardevant A. Hero, notaire, le 24 octobre 1867. Son voisinage est nouvellement bâti, s'améliorant tous les jours et facilement accessible par les lignes de chemins de fer urbains St Charles et Prytanée.

Termes et conditions—Mille piastres du prix d'achat à un crédit de cinq ans, par un billet spécialement garanti par hypothèque et lien de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final, 5 pour cent pour frais d'avocat en cas de procès pour forcer la collection, et la balance à être payé au comptant. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889 ou plus au prix d'adjudication, et payera 10 pour cent comptant sur le prix d'achat, au moment de la vente.

Acte de vente pardevant F. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 janv—19 26—fév 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de Syndic.**

**Résidence centrale de choix,**

Dans le Deuxième District.

Convenable pour affaires et près des églises, d'écoles, de marchés et des amusements.

Dans l'affaire de Jos. E. Comes vs. ses créanciers.

No 25,127—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A un long crédit.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 16 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan conformément à un jugement rendu le 4 janvier 1889, et signé le 11 janvier 1889 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété de ville ci-après décrite, savoir—

**Un certain lot de terre** situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Royale et Bourbon, mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Dumaine, plus ou moins, sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles, et borné d'un côté par la propriété appartenant anciennement à Caroline Dumaine ou ses héritiers et de l'autre côté, par la propriété appartenant anciennement à A. Morphy, ou ses héritiers, et, dans le fond, par la propriété appartenant anciennement à Mme Hecaud, ou ses héritiers—ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges y attachés et y appartenant.

Les améliorations comprennent une bâtisse à trois étages d'une bonne construction et confortablement distribuée, ayant une façade en "Baltimore pressed bricks" et des appartements convenablement distribués à chaque étage. Elle est connue comme le No 78 de la rue Dumaine et touche à la résidence de M. E. Lavilleneuvre, offrant tout le bien être de la vie privée de ville, bien construite et située dans un voisinage respectable. Se recommande à qui cherche un logement supérieur et un placement sûr et avantageux.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, à 1, 2 et 3 ans en billets égaux payables annuellement, garantis par hypothèque sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente, 5 pour cent, honoraires d'avocat, en cas de poursuites pour forcer la collection du montant des dits billets. L'acquéreur devra tenir les améliorations assurées et en transférer la police au détenteur ou détenteurs des dits billets jusqu'à parfait paiement. Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'enchère sera requis au moment de l'adjudication. Les taxes dues et exigibles en 1889 devront être payées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant J. G. Legier, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 janv—16 17 18 19 26—fév 2 9 16

### PAR W. I. HODGSON.

**Propriété de valeur à Carrollton, rues Madison et Deuxième.**

Près de la gare, du fleuve, du marché, de la maison de cour, etc.

**Succession Henry Jurgens, décédé.**

Par ordre de cour—Dossier No 25,276.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 23 janvier 1889, et un ordre supplémentaire ou amendé, par le même juge, daté le 25 janvier 1889, Dossier No 25,276, dans l'affaire de la succession de Henry Jurgens, décédé, il sera vendu à l'encan—

**RUE MADISON.**

1° **Quatre lots de terre,** ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville (Carrollton), désignés comme lots Nos. 1, 2, 3 et 4 de l'ancien îlet "D", actuellement l'îlet No 87, borné par les rues Leyde, Madison, Cambronne et Deuxième, lesquels lots sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 120 pieds; le lot No 1 formant l'encoignure des rues Madison et Deuxième.

**RUE DEUXIEME.**

2° **Un lot de terre,** ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété décrite ci-dessus, désigné comme le lot No 24, qui est adjacent à la propriété ci-dessus, et aussi le lot No 5 qui se trouve derrière, et mesure 30 pieds de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 150 pieds.

**ECURIE RUE MADISON.**

3° **Deux lots de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet que la propriété décrite et désignés comme lots Nos 5 et 6, qui sont contigus l'un à l'autre, et au lot No 4, et mesurent comme suit: Le lot No 5 mesure 30 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 120 pieds;

Le lot No 6 mesure 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 150 pieds.

Les améliorations comprennent une **résidence à deux étages en bois et écurie** avec une cuisine à un étage connue comme le No 20 rue Madison, ayant une écurie avec compartiments pour 10 animaux ou plus, et quelques 5 ou 6 chambres pour l'usage d'une famille, citerne, etc.

**Un cottage double.**

4° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet que la propriété décrite ci-dessus, désignés comme lots Nos 7 et 8 lesquels sont contigus l'un à l'autre et au No 6 et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 150 pieds.

Les améliorations comprennent **un cottage en bois à double corps de logis,** connu comme le No 16 rue Madison, ayant 3 chambres ou plus de chaque côté, citerne, etc., et rapportant de $12 à $15 par mois (nominal).

**GRAND ENTREPOT EN FACE.**

5° **Trois lots de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 86, borné par les rues Madison, Dublin, Hampson et Deuxième, désignés comme lots Nos 3, 4 et 5 qui sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations consistent en:

**Une grange ou entrepôt en bois commode,** avec grenier à foin et plusieurs petites dépendances, hangars, etc.

**MORCEAU DE TERRE—PAROISSE JEFFERSON.**

6° **Un morceau de terre,** situé au-dessus de la ville de Carrollton, dans la paroisse Jefferson, étant une partie de la plantation appartenant anciennement à feu Pierre Volant Labarre à une distance d'environ onze arpents du fleuve Mississipi, et désigné par le numéro 10 sur un plan dressé par "Cosmer", daté le 15 avril 1847, lequel morceau ou portion de terre mesure un arpent de face, sur une profondeur de 1093 pieds 3 pouces sur la ligne du lot No 9 et 1160 pieds sur la ligne du lot No 11, et 189 pieds 4 pouces et 6 lignes de large dans le fond.

**Toutes** ces mesures ci-dessus sont en mesure américaine et entre lignes parallèles, d'après des plans qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.

**Termes et conditions**—Un tiers ou plus comptant, et la balance en paiements égaux, à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 intérêt par an du jour de la vente et toutes les clauses de garantie usuelles. Dix pour cent comptant payé sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes de 1889, en sus des adjudications.

Actes de vente pardevant Frederick Deibel, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 janv—27—3 10 17 24 fév—2 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Le cottage en bois recouvert en ardoises, No 130 rue du Port.**

**Terrain vague de choix situé en face, entre Remparts et St-Claude,**

Succession de Francis Mahoney, décédé.

A long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 9 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le premier district de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 25 janvier, 1889, Dossier No 21,950, pour compte de la succession de Francis Mahoney, décédé, il sera vendu à l'encan:

**TROISIEME DISTRICT.**

1° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 12, borné par les rues Port, Remparts, St. Claude et Lafayette, désigné par le No 17, et mesure 28 pieds de face à la rue Port sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 6 lignes.

Les améliorations consistent en un cottage en bois recouvert en ardoises, retiré de la rue, connu comme le No 130 rue du Port, et ayant 4 chambres et une cuisine, 2 citernes, un jardin, etc.

2° Un certain lot ou portion de terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Port, Remparts, St. Claude et St. Ferdinand. Le dit lot mesure 17 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue du Port, sur une profondeur de 131 pieds 6 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de garanties usuelles, du jour de la vente jusqu'au paiement. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent sur les lieux, et assumer le paiement des taxes de 1889, en outre du prix de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
27 janv—27—fév 3 10 17 24—mars 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Résidence élégante pour famille,**

Avec deux lots de terre,

Au coin des rues Jackson et Constance, rue pavée en asphalte et ayant la lumière électrique.

**Succession de Julia A. Kirk, femme décédée de George H. Kirk.**

Dossier No 25,151.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 23 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", daté le 15 janvier 1889, Dossier No 25,151, pour le compte de la succession de Mme Julia A. Kirk, femme décédée de George H. Kirk, il sera vendu à l'encan—

Deux lots de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Magasin et Constance, contigus l'un à l'autre et formant le coin des rues Jackson et Constance, et mesurent ensemble 63 pieds, 3 pouces et 2 lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur et façade sur la rue Constance de 130 pieds, tout plus ou moins, entre lignes parallèles, d'après un plan qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Les améliorations consistent en une **résidence en bois, élégamment construite et finie à deux étages et demi et recouverte en ardoises,** avec une aile de chaque côté et deux bâtisses au fond en bois à deux étages et dépendances et ayant un grand corridor à chaque étage, de magnifiques salons avec arches, salons de réception et salle à manger, office, chambre pour provisions, cuisine, et quelque 10 ou 12 autres chambres, chambre à bain, etc., chambres pour le bois et le charbon et environ 2 grandes citernes et un grand réservoir couvert pour fournir l'eau à la chambre à bain.

**La résidence** est admirablement préparée et décorée partout par Siebrecht, avec cheminées en marbre et installations de gaz partout, des armoires percées dans le mur, le tout construit dans le style moderne, et en parfait état.

**Les terrains** ont une pelouse de chaque côté, des allées d'après le pavage Schillinger, arbres fruitiers, etc., et le tout peut être inspecté de 2 à 4 p. m., tous les jours (des dimanches exceptés) avec une carte de l'encanteur.

**Cette élégante propriété** est adjacente aux résidences de Jacob Hassinger et autres, a une rue pavée en asphalte et la lumière électrique en face, et est située dans un endroit des mieux choisis du district et offre une chance rare d'acheter une famille résidence de première classe.

**Termes et conditions.**—Comptant en passant le titre, 10 pour cent payé comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera en outre les taxes pour l'année 1889.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 jan—20 27—3 10 17 23 fév

J INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; Ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

**F. GAUPP,**
102........Rue Conti.........102
Sinla—Dim

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans,

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

**Subscription Terms:**

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 7 cents.

### PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété désirable dans le Sixième District.**

Rue Delachaise entre Tchoupitoulas et Annonciation.

A l'encan à des conditions faciles.

**Succession de Jacob Bernard et sa femme.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C—No 25,392.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 22 janvier 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui y sont, les droits, voies et privilèges qui lui appartiennent ou lui appartiennent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par Delachaise, Foucher, Tchoupitoulas et Annonciation, et ayant, à la mesure américaine, 31 pieds 6 pouces de face à la rue Delachaise par 125 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles; le dit lot étant désigné par le No 48 sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, voyer.

2° Un certain terrain, contigu à la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 49 sur le même plan, ayant également, à la mesure américaine, 31 pieds 6 pouces de face à la rue Delachaise, par une profondeur de 125 pieds, entre lignes égales et parallèles.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans, ou en aussi au gré de l'acquéreur; la portion à crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et étant garantis par privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente devront contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur, l'acquéreur devant payer, en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
26 janv—fév 2 9 16 23—mars 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété désirable dans le Premier District, rue Delord, entre Baronne et Dryades.**

Bois de charron et de forgeron, matériaux et outils, comptes à recevoir, etc., etc.

Succession d'Emma Fondner, épouse de Philippe Kassel.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 25,212.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 23 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. William Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 21 janvier 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, Baronne, Dryades et Julia, désigné comme le lot No 56 sur un plan de C. T. Zimple, voyer, en date du 3 septembre 1823; conformément au plan le dit lot mesure 25 pieds de face à la rue Delord, sur une profondeur de 120 pieds et faisant face à une allée dans le fond.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Et à 1 heure P. M., le même jour, au local ci-dessus décrit, en vertu d'un ordre et pour le compte de la dite succession, il sera vendu l'effet mobilier comprenant un lot de bois et de matériaux de charron, un lot de bois, fer, etc., outils de forgeron et de charron, et un lot de comptes à recevoir, le tout conformément à l'inventaire déposé en mon bureau.

Condition, pour les effets mobiliers, comptant sur les lieux.
23 janv—23, 26—fév—2, 9, 16, 23.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriétés de valeur améliorées et vacantes dans le Premier District;**

Coin Perdido et Liberté;
No 112 rue Liberté;
No 194 Sud Remparts;
No 186 Sud Remparts;
Six Lots vacants, rue Calliope, entre les rues Freret et Locust.

**Vente pour effectuer un partage.**

Dans l'affaire de Michele Angelo Guglielmo vs. Giuseppe Messina et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 25,799.

**A l'encan à des conditions faciles.**

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau 16 rue Bourbon—SAMEDI, le 9 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un décret rendu dans l'affaire ci-dessus, pour effectuer un partage, par l'Hon W. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D rendu et signé le 3 janvier 1889 je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Liberté, Gravier et Howard; le dit lot formant le coin des rues Liberté et Perdido et mesurant 30 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur et façade à la rue Liberté de 86 pieds 8 pouces et 84 pieds 11 pouces et 3 lignes de l'autre côté et 30 pieds 5 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées, comprenant une bâtisse à un étage et mansarde contenant 4 chambres, galerie dans le fond, 2 cabinets et 2 chambres dans la mansarde; aussi, une bâtisse en bois à 2 étages dans la cour, contenant 4 chambres, 2 citernes, lieux d'aisance, etc.

2° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Liberté, Gravier et Howard, mesurant 33 pieds de face à la rue Liberté, sur 60 pieds 11 pouces en profondeur sur une ligne vers la rue Gravier, 30 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur une ligne vers la rue Perdido et une profondeur finale de 3 pieds sur une ligne parallèle à la rue Liberté et 32 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur une ligne s'étendant vers la rue Perdido, sur une seconde profondeur de 30 pieds dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées, comprenant une bâtisse en bois solidement construite, subdivisée en 2 corps de logis ayant chacun 4 chambres, citerne, etc., et portant le numéro municipal No 112 rue Liberté.

3° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bassin, Lafayette et South Poydras, désigné par la lettre "A" et mesurant 19 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Remparts, sur une profondeur et façade à la rue Lafayette de 81 pieds 6 pouces et formant l'encoignure des rues Lafayette et Remparts.

Ensemble avec l'usage d'une allée en commun de 4 pieds de largeur, en commun à ce lot et les autres bordant sur la dite allée, le tout plus ou moins entre lignes parallèles, d'après un plan annexé. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un magasin en briques solidement bâti à deux étages, couvert en ardoises, ayant un rez-de-chaussée, une grande chambre en tinge comme magasin et deux grandes chambres au-dessus, aussi 4 chambres au deuxième étage, galerie et une verandah sur les rues Remparts et Lafayette. Cette propriété porte le numéro municipal 194 rue Remparts.

4° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bassin, Lafayette et South Poydras, désigné par le No 4 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, conformément au dit plan, le dit lot mesure au pied américain 25 pieds 0 pouces de face à la rue Remparts sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison solidement bâtie, à un étage, ayant deux grandes chambres, lieux d'aisance, cave, etc., et portant le numéro municipal 184, rue Remparts.

5° Un terrain vague situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Calliope, Clio, Freret et Locust, désigné par le No 1, sur un plan dressé par Hedin, voyer, formant le coin des rues Calliope et Freret et mesurant 29 pieds 8 pouces de face à la rue Calliope sur une profondeur et de face à la rue Freret de 100 pieds.

6° Trois terrains vagues situés dans le même îlet et district que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos 2, 3 et 4 sur un plan du dit Hedin, les dits lots se touchent et mesurent chacun 32 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Calliope sur une profondeur de 85 pieds entre lignes parallèles.

7° Deux certains lots de terre dans le même îlet et le même district, et touchant la propriété ci-dessus décrite et désignés par les Nos 5 et 6 sur le dit plan de Hedin, lesquels dits lots se touchant et mesurent chacun 32 pieds 3 pouces et 6 lignes de face sur la rue Calliope par 85 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance du prix d'achat à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur portant intérêt à partir du jour de la vente jusqu'au parfait paiement au taux de 8 pour cent par an et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les propriétés améliorées devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des dits billets. Les actes de vente devront porter toutes les clauses usuelles de sécurité de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites pour forcer la collection. Les acquéreurs devront payer les taxes dues et exigibles en 1889, en outre du prix de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Omer Villere, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Voir les plans à la Bourse.
6 janv—6, 12, 19, 26—2, 9 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'un magasin au détail de "marchandises sèches". Meubles de maison et autres effets, etc.

Succession de Jacob Bernard et épouse—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C". No 25,392.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No. 16 rue Bourbon—MERCREDI, le 6 février 1889, à 11 heures A. M., au local No 24 rue Delachaise, entre Annonciation et Tchoupitoulas, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour en date du 22 janvier 1889. Il sera vendu le contenu du dit local, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
25 janv—25—Fév 1, 6.

Banque Nationale de l'Etat.

COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE NOUVELLE-ORLEANS.

**Etat de Situation Semi-Annuel**

29 Décembre 1888.

ACTIF.

| | | |
|---|---|---|
| Prêts et escomptes | | $841,417 75 |
| Surtirages | | 2,760 32 |
| Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation | | 275,000 00 |
| Primes sur les mêmes | | 17,000 00 |
| Autres actions et bons | | 195,392 12 |
| Propriétés foncières | | 71,618 96 |
| Meubles et installations | | 2,565 50 |
| Fonds cinq pour cent | | 12,375 00 |
| Prêts sur demande | $433,147 94 | |
| Echanges | 353,051 23 | |
| Chèques pour le comptoir d'échange | 190,031 23 | |
| Espèces et monnaie courante | 447,105 45 | 1,423,935 85 |
| | | $2,842,071 50 |

PASSIF.

| | | |
|---|---|---|
| Fonds-capital | | $425,000 00 |
| Fonds de surplus | | 66,000 00 |
| Profits non divisés | | 21,523 85 |
| Dividendes non payés | | 16,528 41 |
| Circulation au dehors | | 245,250 00 |
| Dépôts individuels | $1,576,392 05 | |
| Banques et banquiers | 491,377 19 | 2,067,769 24 |
| | | $2,842,071 50 |

T. R. ROACH, Caissier.
C. H. CULBERTSON, Ass. Caissier.
PIERRE LANAUX, Président.
L. C. KEEVER, Vice-Président.
20 déc—1f

### PAR J. V. GOURDAIN.

**RESIDENCE!**

**Excellente et bien finie.**

Située dans le Faubourg Tremé. Portant le No municipal 253 rue St-Philippe.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 2 février 1889, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St. Charles. Il sera vendu à l'enchère publique, la propriété décrite et après, savoir:

Un lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Claiborne, Derbigny et Ursulines, désigné par le numéro quatre, de l'îlet "D", mesurant, en mesure anglaise, vingt et un pieds, trois pouces et cinq lignes de face à la rue St. Philippe sur cent vingt-quinze pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ou réserve. Les améliorations comprennent un cottage simple, recouvert en ardoises avec trois chambres, galerie, cabinet et hangar.

La cuisine a deux chambres et balcon à l'étage supérieur, et deux chambres au rez-de-chaussée; dans la cour se trouve un grand puits en briques cimenté, aussi citerne, water works, lieux d'aisance et hangar.

Termes et conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an avec billets portant 8 0/0 d'intérêt jusqu'à paiement final. On, plus comptant, ou le tout comptant à l'option de l'acquéreur, avec toutes les clauses usuelles.

Les taxes d'Etat et de ville payables en 1889 seront assumées par l'acquéreur au-dessus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux devra être fait sur le montant de la vente.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 jan—19 26—2 fév

**Vente Péremptoire!**

Le Double Cottage No 173 rue Union, formant le coin "Commercial" des rues Union et Robertson.

— Aussi —

La "Jolie" Résidence No 345 rue Johnson, entre les rues La Harpe et Lapeyrouse.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 2 février 1889, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles. Il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés décrites et après, à savoir:

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 3, dans l'îlet No 22, borné par les rues Union, Robertson, Français et Girod, mesurant (mesure américaine), 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Union sur 63 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue Robertson.

Les améliorations comprennent un cottage double ayant deux chambres de chaque côté; la cuisine ayant une chambre; dans la cour se trouvent des lieux d'aisance, citernes et hangar.

2° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lapeyrouse, Prieur, La Harpe et Johnson, mesurant (mesure française) 30 pieds de face à la rue Johnson, sur 130 pieds 6 pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage simple, deux chambres et deux cabinets avec cuisine et galerie; aussi une bâtisse additionnelle en fond avec deux chambres, cabinet et galerie; dans la cour se trouvent deux citernes, un hangar et lieux d'aisance.

Voir le plan à la Bourse.

Termes et conditions—Comptant ou une moitié comptant et la balance à un crédit d'un an, à l'option de l'acquéreur, avec billets portant 8 0/0 d'intérêt jusqu'à paiement, et avec toutes les autres clauses et stipulations usuelles. L'acquéreur assumera, au-dessus du prix d'adjudication, les taxes d'Etat et de ville payables en 1889, et fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Charles G. Andry, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 jan—19 26 fév 2

### PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété de valeur dans le Second District.**

Dans l'affaire de Mme Celia Koop et als. vs. les enfants mineurs de Charles Martin et als.

Vente à l'encan pour effectuer un partage.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet.—SAMEDI, le 23 février, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre et jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 28 juin 1888, et signé le 3 juillet 1888, Dossier No 23,723 pour effectuer un partage, il sera vendu à l'encan:

Un terrain de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Roman, St. Louis, Prieur et Promenade Carondelet, désigné comme lot No 1 de l'îlet No 59, et mesure 27 pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur et façade à la rue Roman de 110 pieds et forme le coin St. Louis et Roman. Tout plus ou moins, suivant un plan tiré par Hunter Stewart, Esq. en date de —— janvier 1889. Les améliorations consistent de deux maisons en bois à un étage, citernes, hangars, etc., connue comme le No 64 Nord Roman.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les billets seront divisés avec coupons à la satisfaction des parties intéressées. 10 pour cent devant être payé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

L'acte de vente par devant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1888 et jusqu'au jour de vente.
23 janv—23 27—3 10 17 23 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété de valeur du Troisième District**

Dans l'affaire de Wm Terry et épouse vs. Annie Terry et autres.

Vente en partage à l'encan.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet.—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 14 décembre 1888 et signé le 20 décembre 1888, dossier No 25,397, pour un partage, à l'enchère publique, il sera vendu:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale (anciennement Casacalvo), Enghien, Dauphine (anciennement Grands Hommes), Washington (anciennement Port), désigné, comme le terrain No 6 et mesurant 21 pieds 7 pouces de façade rue Royale (anciennement Casacalvo) sur une profondeur de 107 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage-résidence en bois portant le No 511 rue Royale.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Union, Bagatelle, St Claude (anciennement Bons Enfants) Marais (anciennement Moralès), désigné comme terrain No 1 et mesure 50 pieds de face à la rue Union sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces.

Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages, portant le No 101 de la rue Union.

Les mesures sont toutes, plus ou moins, d'après un plan récent de Hunter Stewart, voyer, en date de février 1889.

Conditions—Une moitié ou le tout comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit, portant 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie. Les billets devront être divisés en coupons pour l'agrément des parties intéressées et 10 pour cent comptant seront déposés pour assurer la vente.

L'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur, et compris les taxes dues en 1889.
27 jan—27—3 10 17 24 fév—2 mars

### PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Actions de banques et d'assurances et autres, à l'encan.**

**Succession de George McCloskey.**

No 24,327—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 9 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 janvier 1889 il sera vendu à l'encan, la liste d'actions de valeur et après décrites, à savoir:

Soixante-cinq (65) actions de la Hibernia Insurance Co.
Une (1) action de la Mechanics, Dealers and Lumbermen's Exchange.
Cinq (5) actions de la Southern Manufacturing and Exporting Company.
Une (1) action de la Audubon Driving Club.
Cinq (5) actions de la Orleans Manufacturing Co.
Une (1) action de la New Louisiana Jockey Club.
Vingt-cinq (25) actions de la Traders Bank of New Orleans.
Seize (16) actions de la Cold Storage Company.
Une (1) action de la Pass Christian Artesian Well Company.
Cinquante (50) actions de la New Orleans and Alabama Coal and Mining Company.
Dix (10) actions de la Tuskaloosa Iron, Coal and Land Company.
Dix (10) actions du Crescent City Brewing Company.
Une (1) action de la Merchants Exchange of St Louis.
Cinquante (50) actions de la Bank of Commerce of New Orleans.
Deux (2) actions de la New Orleans Produce Exchange.
Deux (2) actions de la Lafayette Brewing Company.
Cinq (5) bons à prime de la ville de la Nouvelle-Orléans de $20 chacun.

Conditions—Comptant avant le transfert.
27 janv—27—2 9 fév

### PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**La plantation Kinderhook, dans la paroisse Madison.**

Montres en or et chaînes, etc. Billet à recevoir.

Succession de William R. Barstow.

No 23,610—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "C."

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur.—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 9 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 janvier 1889, il sera vendu à l'encan:

1° Un certain morceau de terre ou plantation ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, connu comme plantation "Kinderhook" composé par le quart sud est et moitié sud du nord est 1/4 de la section No 11. Le 1/4 sud ouest et le 1/4 ouest du 1/4 sud est de la section No 10, le 1/4 nord ouest et le 1/4 ouest et le 1/4 sud est du 1/4 nord est de la section No 17, le tout dans le township No 15 range nord No 12 est dans le district des terres nord de la rivière Rouge, Louisiana, ayant en moyenne 707 57/100 acres.

2° Une montre en or et chaîne, etc.

3° Un billet à recevoir daté à la Nouvelle-Orléans 8 juin 1885, payable le 31 décembre 1886, tiré par G. W. Barckerà l'ordre de William R. Barstow pour ($950) neuf cent cinquante dollars et payable à la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. M. Gurley, notaire; dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
5 janv—5 12 19 26—2 9 fév.

### VENTES A L'ENCAN.

### PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété de choix dans le Sixième District.**

Jolie résidence cottage sur la rue Jersey près l'avenue Napoléon.

**Succession de Joseph Yates.**

No 24,959—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 janvier 1889 il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, servitudes qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jersey, Laurel, Berlin et Avenue Napoléon, désigné comme lot No 7 sur un plan de [illegible] Philips, voyer, en date du 14 février 1874 et mesurant 30 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 100 pieds. Les améliorations consistent en une jolie maison en bois à un étage, connue par le No [illegible] rue Jersey.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant intérêt à 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, et toutes les clauses usuelles. Les taxes dues en 1889 seront assumées par l'acquéreur.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Preot, notaire.
26 jan—26 fév 2 9 16 23 mars 2

**Propriétés de choix dans le Troisième District.**

**Deux cottages en bois à deux** corps de logis, coin des rues Français et Villeré.

**Un joli cottage simple rue** des Français entre Villeré et Urquhart.

**Un cottage attrayant en bois,** à deux corps de logis, rue Désiré entre Bourgogne et Remparts.

**Un cottage de valeur à** deux corps de logis, coin des rues Pologne et Craps.

**Maison en bois No 92 rue Indépendance.**

**In re Mme Catherine Hurley vs Frederick Sinclair, tuteur.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 25,352.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 2 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage et signé par l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour pour la paroisse d'Orléans, le 4me jour de décembre 1888 et en vertu d'un ordre de la dite Cour, rendu le 27 décembre 1888 homologuant les délibérations d'une assemblée de famille en faveur des défendeurs mineurs du dit procès tenu pardevant W. O. Hart, notaire, le 18 décembre 1888, il sera vendu à l'encan, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées, les droits, voies, etc. leur appartenant, situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Français, Villeré, Urquhart et Champs Elysées, désignés comme lots Nos 1 et 2, et formant le coin des rues Français et Villeré.

Le lot No 1 mesure 32 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Français sur une profondeur et façade de 60 pieds sur la rue Villeré. Les améliorations sur le dit lot comprennent un bon cottage double en bois connu comme le No 207 rue Français et est loué pour $20 par mois.

Le lot No 2 touche le précédent et mesure 34 pieds 4 pouces de face à la rue Français, sur 59 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un grand cottage de résidence double en bois, connu comme le No 205 rue Français et est loué pour $20 par mois.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, touchant à la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 3 et mesurant 29 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Français, 59 pieds de profondeur sur une première ligne sur la ligne touchant au lot No 2, puis courant sur un angle droit 2 pieds 6 pouces, sur une deuxième profondeur de 28 pieds 10 pouces et 5 lignes et 127 pieds 10 pouces et 5 lignes sur le côté opposé et 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond.

Les améliorations consistent en un joli et confortable cottage en bois à un étage connu par le No 203 rue Français.

3° Un certain lot ou portion de terre désigné par le No 4, dans l'îlet borné par les rues Désiré, Piété, Craps ou Bourgogne et Amour ou Remparts, mesurant 30 pieds de face à la rue Désiré, sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds. Les améliorations sont connues par le No 96 rue Désiré comprenant un grand cottage confortable et bien bâti à deux corps de logis, très bien subdivisé, plusieurs chambres dans la cour, cave, deux citernes à deux étages, en bois dans le fond, etc.

4° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pologne, Craps, Dauphine et Lesseps, formant le coin des rues Pologne et Craps, désignés comme les lots Nos 1 et 2, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Pologne sur une profondeur de 101 pieds 8 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un joli cottage en bois solidement bâti à deux corps de logis, avec cave, cuisine, etc.

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Indépendance, Amour, Craps et Congrès, mesurant 30 pieds de face à la rue Indépendance, sur une profondeur de 98 pieds 0 pouces et 4 lignes.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage, cave, etc., et connue par le No 92 rue Indépendance.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à un et deux ans aussi au gré des acquéreurs. La partie à crédit, s'il y en a, sera subdivisée en billets d'acquéreurs portant 6 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement et garantis par lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec polices d'assurance à être gardées assurées et les polices transférées aux vendeurs. Aussi que 5 pour cent honoraires d'avocat et les autres clauses usuelles. Dix pour cent seront exigés au moment de l'adjudication. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par l'acquéreur.

Les actes, aux frais de ce dernier, pardevant W. O. Hart, notaire.
29 déc—29 jan 5 12 19 26 fév 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Joli Cottage Résidence dans le Troisième District.**

SUCCESSION DE MARIE BUSCHMAN, Epouse de Charles Eckert.

No 25,240—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 16 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, suivant un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 janvier 1889, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Royale, Independance et Pauline, désigné comme lot No 5 sur un plan de L. H. Pilié, voyer de la ville, en date du 5 mars 1859, et mesurant 32 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Pauline, sur une profondeur de 123 pieds 5 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations, connues comme No —— rue Pauline, comprennent un joli cottage résidence en bois à un étage, confortablement distribué et dans un excellent voisinage.

Conditions—Moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur—la balance, s'il y en a, à un an de crédit en un billet garanti par privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, ensemble avec les polices d'assurance et toutes les autres clauses de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1889.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. Numa Augustin. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication sera requis pour lier la vente.
12 janv—12 19 26—fév 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Magnifique propriété d'encoignure.**

Le magasin et résidence en bois à deux étages coin Franklin et Thalie, et une maison à un étage en arrière et faisant face à la rue Thalie.

Vente en partage.

Frank Nolting et als vs les mineurs George Marie et Frederick Nolting.

No 25,596—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet, SAMEDI, 16 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 3 janvier et signé le 10 janvier 1889, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, formant le coin des rues Franklin et Thalie, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Thalie, Erato et White et mesurant 31 pieds 9 pouces et trois huitièmes de pouce de face à la rue Franklin sur 96 pieds 11 pouces et cinq huitièmes de pouce de profondeur et de face à la rue Thalie.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit avec billets en coupons au gré des parties intéressées, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles de garantie, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, et le transfert des polices d'assurance au vendeur des dits coupons.

L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889 en outre du prix de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire.

Dix pour cent seront requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
13 janv—13, 26—fév—2, 9, 12, 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Actions de l'Hibernia Insurance Company.**

No. 9787.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

Succession de W. H. Berthelot.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet,—SAMEDI, 2 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fréd. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 janvier 1889, il sera vendu aux enchères publiques:

10 actions du fonds capital de l'**Hibernia Insurance Company.**

Conditions—Comptant avant le transfert.
19 janv—19, 26, 2—fév 2